

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE LUTTE
représentée par son président, Monsieur Alain BERTHOLOM
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 448 706 00043**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 401 167 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 544 048 €, le solde restant s'élève à 857 119 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **70 367 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **207 500 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 608 667 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

18 MAI 2015

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LUTTE




LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier

- 7 MAI 2015

Michèle DUCHEMIN

2107267504

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux révisés par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	19501	17891	20000	21000	23000	25000	26000	28000	29000	30000
Nombre de licences	19501	17891	20000	21000	23000	25000	26000	28000	29000	30000
Nombre d'ATP	23012	19013	23000	24000	24000	26000	28000	29000	30000	31000
Nombre total de licences et d'ATP	42513	38904	43000	45000	47000	51000	54000	57000	60000	61000
Nombre et taux de licences féminines	3828 (19,52%)	3618 (20,12%)	4000 (20%)	4200 (20%)	4400 (20%)	4600 (20%)	4800 (20%)	5000 (20%)	5200 (20%)	5400 (20%)
Nombre et taux de licences en ZUS	3082 (15,8%)	2545 (14,15%)	3100 (15,5%)	3300 (15,7%)	3500 (16%)	3700 (16%)	3900 (16,5%)	4100 (17%)	4300 (17,5%)	4500 (18%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3897 (19,98%)	3556 (19,88%)	3900 (19,5%)	4100 (19,5%)	4300 (19,5%)	4500 (19,5%)	4700 (19,5%)	4900 (19,5%)	5100 (19,5%)	5300 (19,5%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	15	36	23	25	27	29	31	33	35	37
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	19,63	0	25,0 %	30,0 %	35,0 %	40,0 %	45,0 %	50,0 %	55,0 %	60,0 %
Satiffis financiers	19,63	0	25,0 %	30,0 %	35,0 %	40,0 %	45,0 %	50,0 %	55,0 %	60,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	0	0	20	20	20	20	20	20	20	20
Rang sportif de la France	0	0	20	20	20	20	20	20	20	20
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	36,67%	53,81%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - SHN	36,67%	53,81%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	29%	57,45%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir	0	38	60	60	60	60	60	60	60	60
Nombre d'emplois d'avenir	0	38	60	60	60	60	60	60	60	60
Lettres de missions signées dans CTS-Web	2 (6,67%)	13 (44,83%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre et taux de lettres de missions signées	2 (6,67%)	13 (44,83%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS-Web	59%	100%	88%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de lettres signées	59%	100%	88%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Maître en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées	45	50	163	50	60	80	70	80	80	80
Conventions signées par les structures déconcentrées	45	50	163	50	60	80	70	80	80	80
Nombre de sections offrant la pratique d'une activité nouvelle (body-wrestling, grappling, combat, ...)	0	20	21	20	40	40	70	70	100	100
Adopter nos pratiques à l'évolution de la société	0	20	21	20	40	40	70	70	100	100
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	854	900	880	900	1000	1000	1100	1200	1200	1200
Effet de licences féminines issues des ZUS ou ZRI	854	900	880	900	1000	1000	1100	1200	1200	1200
Promouvoir la discipline par la pratique scolaire, parascolaire ou les animations pendant les vacances	17962	18000	18005	18000	20000	20000	21000	22000	22000	22000
Effectif de la pratique scolaire et parascolaire	17962	18000	18005	18000	20000	20000	21000	22000	22000	22000
Adaptier nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques	2556	2600	2593	2600	3000	3000	3500	4000	4000	4000
Nombre de journées stagiaires (FI et FC)	2556	2600	2593	2600	3000	3000	3500	4000	4000	4000
Réaliser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales	CE 2+7 med - 2 ct CM 0+0 med - 3 ct 8 dans les	CE 2+3 med - 3 ct 1+2 ct	CE 1 + 2 ct CM1 + 1 2 ct	CE 2+3 med - 3 ct 1+2 med - 4 ct	CE 3+5 med - 3 ct 1+2 med - 5 ct	CE 2+4 med - 3 ct CM 0+4 med - 3 ct	JO 1 à 2 med - 3 ct CE 0+6 med CM 0+3 med	CE 2+4 med - 2 ct CM 2+3 med - 3 ct	CE 2+4 med - 2 ct CM 2+3 med - 3 ct	CE 2+4 med - 2 ct CM 2+3 med - 3 ct
Résultats aux championnats Europe et Monde Senior discipline RHN	CE 2+7 med - 2 ct CM 0+0 med - 3 ct 8 dans les	CE 2+3 med - 3 ct 1+2 ct	CE 1 + 2 ct CM1 + 1 2 ct	CE 2+3 med - 3 ct 1+2 med - 4 ct	CE 3+5 med - 3 ct 1+2 med - 5 ct	CE 2+4 med - 3 ct CM 0+4 med - 3 ct	JO 1 à 2 med - 3 ct CE 0+6 med CM 0+3 med	CE 2+4 med - 2 ct CM 2+3 med - 3 ct	CE 2+4 med - 2 ct CM 2+3 med - 3 ct	
Réaliser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales	CE 1 med - CM 0 med	CE 3 med - CM 2 med	CE 3 CM 3 JOU 1	CE 3 med - CM 2 med	CE 2 med - CM 0 med	CE 2 med - CM 0 med	CE 3 med - CM 1 med	CE 2 med - CM 1 med	CE 2 med - CM 1 med	
Performer les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales	CE 1 med - CM 0 med	CE 3 med - CM 2 med	CE 3 CM 3 JOU 1	CE 3 med - CM 2 med	CE 2 med - CM 0 med	CE 2 med - CM 0 med	CE 3 med - CM 1 med	CE 2 med - CM 1 med	CE 2 med - CM 1 med	
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive »	2	10	20 (au moins 2 actions)	10	15	20	20	20	20	
Nombre de clubs impliqués dans le projet haut niveau (participation aux actions organisées pour les collectifs)	2	10	20 (au moins 2 actions)	10	15	20	20	20	20	
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	88	90	91	90	95	100	100	100	100	
Pourcentage de SHN insérés professionnellement ou en formation jusqu'à deux ans après leur sortie de liste	88	90	91	90	95	100	100	100	100	

AS

3

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Mettre en œuvre une politique territoriale pour soutenir nos structures déconcentrées.	193 000 €	113 000 €	113 000 €	80 000 €
Action 1	193 000 €	113 000 €	113 000 €	80 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	90 000 €	31 000 €	31 000 €	59 000 €
Structuration fédérale	103 000 €	82 000 €	82 000 €	21 000 €
Développer l'accessibilité pour les publics éloignés de la pratique	68 000 €	57 000 €	57 000 €	11 000 €
Action 1	68 000 €	57 000 €	57 000 €	11 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	8 000 €	8 000 €	8 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	49 000 €	49 000 €	11 000 €
Adapter nos pratiques à l'évolution de la société.	102 000 €	73 000 €	73 000 €	29 000 €
Action 1	62 000 €	55 000 €	55 000 €	7 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	62 000 €	55 000 €	55 000 €	7 000 €
Action 4	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Professionalisation de l'activité	40 000 €	18 000 €	18 000 €	22 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTSWeb	72 020 €	72 020 €	70 367 €	1 653 €
Action 2	72 020 €	72 020 €	70 367 €	1 653 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	72 020 €	72 020 €	70 367 €	1 653 €
Pérenniser les résultats des équipes de France seniors dans les compétitions européennes et mondiales.	581 000 €	530 000 €	506 000 €	75 000 €
Action 2	512 000 €	485 000 €	476 000 €	36 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	472 000 €	450 000 €	446 000 €	26 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	30 000 €	25 000 €	20 000 €	10 000 €
Action 3	69 000 €	45 000 €	30 000 €	39 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	69 000 €	45 000 €	30 000 €	39 000 €
Pérenniser les résultats des équipes de France jeunes dans les compétitions européennes et mondiales.	250 000 €	225 000 €	221 800 €	28 200 €
Action 2	250 000 €	225 000 €	221 800 €	28 200 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	250 000 €	225 000 €	221 800 €	28 200 €
Organiser un parcours de formation du lutteur vers le haut niveau cohérent - « Parcours d'excellence sportive ».	497 000 €	322 500 €	319 000 €	178 000 €
Action 2	447 000 €	277 500 €	275 000 €	172 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	447 000 €	277 500 €	275 000 €	172 000 €
Action 3	50 000 €	45 000 €	44 000 €	6 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	45 000 €	44 000 €	6 000 €
Accentuer la valorisation de l'image des Equipes de France et soutenir nos sportifs de haut niveau	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Action 2	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	207 500 €	207 500 €	207 500 €	0 €
Adapter nos formations d'encadrement (Arbitres, entraîneurs et dirigeants) aux besoins des clubs et à nos orientations politiques.	48 000 €	26 000 €	26 000 €	22 000 €
Action 4	48 000 €	26 000 €	26 000 €	22 000 €
Formations fédérales	34 000 €	14 000 €	14 000 €	20 000 €
Professionalisation de l'activité	14 000 €	12 000 €	12 000 €	2 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	40 240 €	35 000 €	15 000 €	25 240 €
Action 1	40 240 €	35 000 €	15 000 €	25 240 €
Programmes d'échanges internationaux	40 240 €	35 000 €	15 000 €	25 240 €
TOTAL	2 058 760 €	1 661 020 €	1 608 667 €	450 093 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

207 500 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

1 401 167 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

70 367 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

1 330 800 €

3

AS

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF LUTTE

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 70 367 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
LAFON Michel	DTN	X		7 729 €	
ABRIAL Franck	EN	X		4 726 €	
DIB Mohamed	EN	X		4 726 €	
GONZALEZ-AGUILERA Daniel	EN	X		4 726 €	
LEGRAND David	EN	X		4 726 €	
MOURIER Patrice	EN	X		4 726 €	
SCHULLER Benoit	EN	X		4 726 €	
VIDAL Philippe	EN	X		4 726 €	
WINCKE Patrick	EN	X		4 726 €	
BERGER Alain	CMN		X	945 €	
CARDEY Jean-Marc	CMN		X	945 €	
DEDIEU Bruno	CMN		X	945 €	
GAI Fanny	CMN		X	945 €	
GOURDIN Jean-Marc	CMN		X	945 €	

TOTAL 50 262 €

+ charges correspondantes 20 105 €

Total de la subvention 70 367 €

Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV
10278	06002	00020379101	05	EUR

Domiciliation

CCM CRETEIL

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8060 0200 0203 7910 105

Domiciliation

CCM CRETEIL
62 B RUE DU GENERAL LECLERC
94000 CRETEIL
08 20 09 99 42

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)

ASS FEDERATION FRANCAISE
DE LUTTE
2 RUE LOUIS PERGAUD
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.